

Arrêté fixant la composition du jury du concours réservé de recrutement d'infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur dans le grade d'infirmier

ACADÉMIE DE LILLE - SESSION 2024

**LA RECTRICE DE RÉGION ACADÉMIQUE DES HAUTS-DE-FRANCE
LA RECTRICE DE L'ACADÉMIE DE LILLE
CHANCELIERÈ DES UNIVERSITÉS**

- Vu Le décret du 9 mai 2012 portant dispositions statutaires communes aux corps d'infirmiers de catégorie A des administrations de l'État ;
Vu Le décret du 23 novembre 1994 fixant les modalités d'accès aux concours réservés de recrutement d'infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
Vu Le décret du 23 décembre 2021 revalorisant le déroulement de carrière des corps des infirmiers des administrations et services médicaux des administrations de l'État, notamment son article 13 ;
Vu L'arrêté du 5 octobre 2005, modifié, portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'Éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministère chargé de l'éducation nationale ;
Vu L'arrêté du 2 février 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours réservés de recrutement d'infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur dans le grade d'infirmier ;
Vu Les propositions de la présidente de jury ;

ARRÊTE

Article 1 : Le jury du concours réservé d'infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur dans le grade d'infirmier est constitué comme suit :

Présidente

Madame Mélanie LAROCHE-GHRISSI
Secrétaire générale adjointe

DSDEN du Pas-de-Calais (62)

Vice-président

Monsieur Ahmed CHENITI
Personnel de direction

Lycée Guy Mollet d'Arras (62)

Membres du jury

Madame Laurence BODSON
Infirmière

DSDEN de l'Oise (60)

Madame Maryse BURGER
Médecin conseillère technique

Rectorat d'Amiens (80)

Monsieur Éric DHALLEINE
Personnel de direction

Collège Jean Rostand de Doullens (80)

Madame Mireille PERDU
Médecin conseiller technique

DSDEN de la Somme (80)

Monsieur Pierre TRÉVISAN
Personnel de direction hors classe

Lycée Paul Langevin de Beauvais (60)

Article 2 : Madame la responsable du service interacadémique des concours administratifs, techniques, sociaux et de santé est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 14 février 2024

Valérie CABUIL

